

La loi n° 99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, a été votée à l'Assemblée Nationale le 23 Mars 1999.

Ces dispositions obligent l'ensemble des participants français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical, délivré par un médecin, suite à un examen médical.

1/ Vous êtes coureur licencié à la Fédération Française d'Athlétisme

Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité à votre dossier d'inscription.

Si vous n'avez pas encore reçu cette licence, vous devez joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (par exemple celui qui vous a permis de demander votre licence).

2/ Vous êtes coureur licencié FFCO, FSGT ou UFOLEP ou titulaires d'une licence affinitaire faisant apparaître de façon précise la mention « Course à pied » ou « Athlétisme » (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...).

Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité à votre dossier d'inscription.

3/ Vous êtes coureur licencié FF Triathlon compétition

Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité à votre dossier d'inscription.

4/ Vous êtes coureur licencié à toute autre fédération ou non licencié

Vous devez joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition.

Si vous souhaitez établir un certificat à l'avance, nous vous proposons le modèle téléchargeable ci-dessous.

Attention :

Le certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course.

Les photocopies sont acceptées.

La mention « course à pied en compétition » est la seule valable.

Le terme compétition est indispensable.

CERTIFICAT MEDICAL

Je, soussigné Dr _____, Docteur en médecine,
certifie que l'examen de M/Mme _____

Né(e) le : _____ ne révèle pas de contre-indication à la
pratique de la course à pied en compétition.

Certificat établi à : _____ Le : _____

Signature du Médecin :